

## DÉLÉGATION REGIONALE AU TOURISME

Délégué : Olivier GHEBALI du 1er janvier au 30 octobre –  
Intérim assuré par Henri INIESTA

Adresse : Caserne Vaillant

22, avenue Garibaldi

21000 Dijon

tél : .03 80 42 84 05

Fax : 03 80 42 84 04

Mail : drt-bourgogne@tourisme.gouv.fr

Site internet :bourgogne-tourisme-drt.fr

Effectifs : 3, 1A+, 1A, 1C

Budgets :

Budget de fonctionnement : 31 034,28 €

Budget d'intervention : AE :167 735,30 € CP:114 270,80 €

Les délégués régionaux au tourisme ont été institués par le décret n°60-1161 du 2 novembre 1960. La circulaire du ministre délégué au tourisme n° 2005-10 du 2 février 2005 a précisé la position et les missions du délégué régional au tourisme. Le code du tourisme institué dans sa partie réglementaire par les décrets 2006-1228 et 2006-1229 du 6 octobre 2006 définit les missions du délégué régional au tourisme dans ses articles R122-29 à R122-31

### **I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

Les missions du délégué s'articulent autour de quatre axes principaux :

#### **A. POLITIQUES DE L'ÉTAT EN MATIERE DE TOURISME**

Le délégué est chargé, sous le contrôle du préfet de région et des préfets de département, de l'application de la politique de l'État dans le domaine du tourisme

Il propose aux préfets de région la répartition des subventions de toute nature accordées par la délégation.

Le délégué régional au tourisme anime et suit au plan local la mise en œuvre du plan qualité tourisme et des politiques sociales du tourisme et notamment le suivi du label tourisme et handicap.

Il organise l'examen de guide interprète régional et émet un avis sur les demandes de cartes de guides-interprètes régionaux.

Il procède au suivi des politiques locales conduites en matière de tourisme;

#### **B. APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION**

Le délégué régional au tourisme participe à toutes les procédures et décisions relatives à la mise en œuvre des réglementations touristiques relevant de la compétence de l'État et notamment les réglementations concernant :

l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours participation aux CDAT (commissions départementales de l'action touristique) ;

l'organisation de l'examen professionnel des guides interprètes régionaux ;

la réglementation en matière d'équipement hôtelier (communication par le délégué régional aux commissions départementales d'équipement commercial de l'avis de la CDAT sur les projets hôteliers) ;

la réglementation en matière de classement des équipements et organismes de tourisme.

### **C. MISSION DE CONSEIL, D'EXPERTISE ET D'ÉVALUATION**

Il apporte son concours à l'expertise des projets touristiques,

il est également associé aux études en matière de statistiques et de rassemblement de données sur l'économie touristique

Il est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation des actions conduites au plan territorial en matière de tourisme et de rassembler toutes les informations sur les questions d'intérêt touristique nécessaires au ministre chargé du tourisme.

Il aide les collectivités territoriales et les organisations locales à coordonner leurs efforts de promotion et à établir leurs programmes de manifestations d'intérêt touristique.

### **D. BUDGET DU PROGRAMME TOURISME DE NIVEAU LOCAL**

Le délégué régional est responsable d'un budget opérationnel de programme de niveau régional au titre du programme tourisme

## **II - ACTIONS MAJEURES EN 2008**

### **A. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE TOURISME**

Au titre du contrat de plan, et sur les autres programmes dont le FEDER les actions de la DRT s'inscrivent dans la valorisation d'un environnement et d'un patrimoine de qualité, dans l'accompagnement des projets de territoire, du droit aux vacances pour tous, de l'amélioration de l'offre touristique mais aussi dans la mise en œuvre de l'observation de l'activité touristique.

#### **1) Mise en œuvre des politiques contractuelles**

##### **a) contrat de plan état région (CPER)**

Dans le cadre du contrat de projets État Région 2007-2013, la DRT a assuré l'instruction des demandes de subventions et programmé, en consommant au niveau de la région 167 735,30€ d'AE sur son budget opérationnel de programme (BOP) Les opérations programmées en 2008 figurent en annexe du présent document.

Pour les opérations engagées antérieurement à la mise en place de la LOLF par les préfetures de département et les opérations programmées de 2006 à 2008 par la DRT, la DRT Bourgogne a mandaté pour **114 270,80 €** de crédits de paiement. Les opérations concernées figurent en annexe du présent document.

## b) Objectif 2 FEDER

Dans le cadre de l'instruction des dossiers programmés sur les fonds européens 19 opérations ont fait l'objet d'attestations pour versement d'acomptes ou de certification de service fait pour versement de solde, avec visites sur place.

## 2) Label Tourisme Handicaps

Sur instructions de la direction du tourisme, en partenariat avec le conseil régional, le comité régional du tourisme, les 3 agences de développement touristique et le comité départemental du tourisme de Saône et Loire, la DRT a poursuivi la mise en œuvre du label «tourisme-handicap» pour tous les types d'offres touristiques, en assurant notamment le secrétariat de l'instance régionale de mise en œuvre du label. Cette organisation a permis d'assurer la labellisation de 29 nouveaux sites et équipements touristiques bourguignons (13 en 2007).

Dossiers labellisés « Tourisme et Handicaps »							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL
21	2	3	10	4	1	15	35
58	2	5	5	5	1	7	25
71	1	13	23	18	11	4	70
89	1	8	8	5	0	3	25
Région	6	29	46	32	13	29	155

## B. APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉTAT

### 1) Commissions Départementales d'Action Touristique (CDAT)

Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la DRT a participé à **8 commissions départementales d'action touristique (CDAT)**, en tant que membre permanent des 3 formations constitutives de la CDAT.

La délégation s'est ainsi prononcée sur les dossiers relevant : de classements d'hébergements touristiques, gîtes et chambres d'hôtes, meublés de tourisme, campings, restaurants de tourisme, parcs résidentiels de loisirs, sur le classement d'offices du tourisme et sur les demandes d'attribution relevant de l'application de la loi du 13 juillet 1992 relative à l'organisation et la vente de voyages ou de séjours touristiques de licences, habilitations, agréments ou autorisations, conventions de mandat.

### 2) Attestations de déclarations d'ouverture à la visite

Au titre des mesures fiscales dont peuvent bénéficier les propriétaires d'immeubles du patrimoine national ouverts au public, la DRT a délivré 125 attestations de déclarations d'ouverture à la visite conformément à l'article 17 quater du Code Général des Impôts annexe 4.

### 3) Examen de guide interprète régional

En 2008, la DRT a organisé l'examen de guide interprète régional avec une épreuve écrite et une épreuve orale. Pour cela, elle s'est entourée pour former le jury, présidé par le délégué régional au tourisme, par délégation du Préfet de Région, de 3 professionnels compétents dans le domaine du tourisme en Bourgogne et 3 dans le domaine du patrimoine architectural et culturel.

L'épreuve écrite s'est déroulée le 13 novembre et l'épreuve orale le 11 décembre.

21 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite, deux candidats étaient dispensés de cette épreuve en étant déjà titulaire de la carte de GIR dans une autre région. 15 candidats ont été déclarés admissibles à l'oral y compris les 2 dispensés. A la suite de l'oral, 12 candidats ont été déclarés définitivement admis à l'examen de guide interprète régional et pourront donc retirer leur carte de guide auprès de la préfecture de département de leur domicile.

### **C. MISSION DE CONSEIL, D'EXPERTISE ET D'ÉVALUATION**

Sur l'année, la DRT a animé des réunions d'information avec les partenaires locaux (animateurs de pays, assistants techniques des CCI, services régionaux et départementaux de l'état, directions du tourisme des collectivités territoriales) en charge d'appui aux porteurs de projet, sur les thèmes du développement touristique, précisant et expliquant les axes majeurs de la politique gouvernementale et les modalités d'intervention des aides publiques en général et des fonds communautaires en particulier dans ce secteur.

### **D. REPRÉSENTATION DES AUTORITÉS DE TUTELLE**

La DRT est invitée à participer aux réunions des institutionnels du tourisme et chambres consulaires (CRCI/CCI)

En 2008, la DRT a ainsi participé aux assemblées générales ou conseils d'administration privilégiant le niveau régional pour être à l'écoute des acteurs locaux et entendre leurs préoccupations, analyser le contexte économique et de l'emploi dans le secteur du tourisme et faire mieux connaître la politique du ministre délégué au tourisme en matière d'observation du tourisme, du développement de l'offre, de l'adaptation des entreprises de tourisme aux nouvelles conditions du marché et du droit aux vacances pour tous.

### **E. FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

M. Olivier GHEBALI a quitté ses fonctions de Délégué régional au tourisme le 31 octobre 2008. L'intérim a été assuré par M. Henri INIESTA adjoint au DRT. Mme CRETENET secrétaire du service a quitté ses fonctions au 30 novembre 2008.

## **III - PERSPECTIVES 2009**

### **A. BOP TOURISME**

Dans le cadre de la LOLF, le délégué sera comme en 2009 responsable du BOP de la DRT Bourgogne relatif au programme 223 du tourisme. La DRT sera l'unique unité opérationnelle (UO) de son propre BOP et sera aussi UO du BOP central pour le programme de consolidation du tourisme social.

Dans ce contexte, la DRT va continuer l'ensemble de la gestion des crédits relative aux subventions du contrat de plan état région, opérations en cours non soldées et opérations nouvelles. Le BOP a réservé des enveloppes d'autorisations d'engagement (AE) pour cinq types d'actions ( les chiffres sont donnés à titre prévisionnel):

**57 000 €** pour la connaissance et maîtrise de la réalité de l'évolution économique du secteur (observation touristique)

**50 000 €** pour le soutien des filières et des métiers du secteur touristique dans le cadre de la démarche «plan qualité tourisme»

**30 000 €** pour le renforcement de l'attractivité des territoires par une politique de développement durable

**30 000 €** pour assurer les politiques spécifiques favorisant l'accès aux vacances pour tous et notamment la poursuite de la démarche tourisme et handicap.

**60 000 €** pour le financement d'autres thématiques dans le cadre du contrat de projets.

L'ensemble de ces opérations seront financées dans le cadre du contrat de projets État Région ( 1,5 M € sur la période 2007-2013)

## **B. POURSUITE DES MISSIONS EXISTANTES**

Toutes les missions actuelles de type régalién, d'animation, de conseil, d'assistance et de représentation des autorités de tutelles seront poursuivies ainsi que l'animation du dispositif de mise en œuvre du label tourisme handicap.

De même, il sera mis en place la commission régionale d'attribution de la marque «Qualité Tourisme» du secrétariat d'état au tourisme. Il est envisagé de mettre en place un dispositif territorial «Qualité Tourisme»

Dans le cadre des nouveaux programmes européens la DRT participera à la finalisation des documents de programmation CP/FEDER/FEADER et la mise en place de l'assistance technique (moyens humains et financiers)

La DRT participera en 2009 à son intégration dans le cadre des DIRECCTE.

## ANNEXE

### 1) Mise en œuvre des politiques contractuelles

a) contrat de projets état région (CPER)

#### Opérations programmées en 2008

PROJETS	MAITRES D'OUVRAGES	Montant subvention
Observation touristique	CRT Bourgogne	63 000.00
Promotion touristique - Création d'une gestion relation clients -	Agence de développement touristique de Cote d'or (ADT 21)	41 600.00
Formation de guide Pays de l'Auxois	Pays de l'Auxois	2 500.00
Carte ambassadeur	Pays de l'Auxois	3 752.70
Mise en place d'un label famille	Agence de développement touristique de l'Yonne (ADT 89)	16 350.00
Accessibilité du festival Chalon dans la rue	Association ADAR	9 640.80
Aménagement de l'esplanade du Parc de la Bouzaize en interconnexion véloroute Beaune Santenay	Ville de Beaune	30 891.80
		<b>167 735.30</b>